

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDÉRE II

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDÉRE II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

**DECISION MUNICIPALE N°03 /DM/CAN2/CIPM/SG PORTANT ATTRIBUTION DU
MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT EN TABLE BANCS ET
BUREAU D'ENSEIGNANT D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE
PUBLIQUE DE MASSOLA, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDÉRE II, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDÉRE 2^{EME},
MAITRE D'OUVRAGE,**

Vu la constitution :

Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées :

Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État ;

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème} ;

Vu le décret n°2008/015 du 07 Janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré ;

Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le décret n°2001/012 du 29 décembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des marchés publics ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème},

Vu le Décret n° 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur UM Donnacien, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département de la Vina;

Vu l'arrêté n°000102/A/MINDDEVEL DU 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua;

Considérant le procès-verbal de la session d'ouverture des plis et proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés publics placée auprès de la Commune d'arrondissement de Ngaoundéré II^{ème},

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Groupement des Sociétés DREAMS BUILDING SARL ET EGCS SARL, BP : Yaoundé, est Adjudicataire du marché relatif aux **travaux de construction et équipement en table-bancs et bureau d'enseignant d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de MASSOLA**, dans la Commune de Ngaoundéré II d'un montant de 32 747 123 (Trente-deux millions sept cent quarante-sept mille cent vingt-trois) FCFA TTC.

Délai de livraison : Trois (03) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP/AD
- JDM/ARMP
- CIPM/CAN2
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

NGAOUNDÉRE, 17 FEV 2026

LE MAIRE



Adrissou Abana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundéré 2ème

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

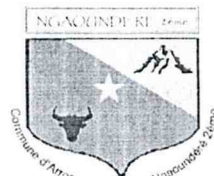
RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE

NGAOUNDÉRE II

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDÉRE II SUBDIVISION

COUNCIL

GENERAL OFFICE

COMMUNIQUE N° 03/C/CAN2/SG/2026 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE
L'AVIS DE CONSULTATION EN PROCEDURE D'URGENCE
N°04/DC/CAN2/SIGAMP/CIPM/2026 DU 14/01/2026 RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT EN TABLE BANCS ET BUREAU D'ENSEIGNANT
D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE MASSOLA,
DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDÉRE II, DEPARTEMENT DE
LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}, Maître d'ouvrage
Communique :

Le Groupement des Sociétés DREAMS BUILDING SARL ET EGCS SARL, BP :
Yaoundé, est Adjudicataire du marché relatif aux travaux de construction et équipement
en table-bancs et bureau d'enseignant d'un bloc de deux salles de classe à l'école
publique de MASSOLA, dans la Commune de Ngaoundéré II, objet de l'avis de
consultation en procédure d'urgence N°04/DC/CAN2/SIGAMP/CIPM/2026 DU 14/01/2026
pour un montant de 32 747 123 (Trente-deux millions sept cent quarante-sept mille cent
vingt-trois) FCFA TTC.

Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de Trois (03) mois à
compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le
mandataire de ce groupement, est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué
au secrétariat du Maire de la Commune de Ngaoundéré II pour en recevoir notification.

Fait à Ngaoundéré, le 17 FEV 2026

Le Maire
Maître d'ouvrage

AMPLIATIONS :

- ARMP /AD
- DDMNMAP;
- CIPM/C NDERE II;
- AFFICHAGE;
- CHRONO/ ARCHIVES



Adriou Abana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundéré 2^{ème}